

CFCM

CONSEIL FRANÇAIS
DU CULTE MUSULMAN

Communiqué

Vendredi 24 avril 2020 est le premier jour du mois de Ramadan de l'année 1441H-2020

Le Conseil Français du culte Musulman (CFCM), réuni ce jeudi 23 avril 2020 en visioconférence, annonce que **le vendredi 24 avril est le premier jour du mois de Ramadan de l'année 1441H-2020.**

A cette occasion, le CFCM présente ses meilleurs vœux aux musulmans de France et leur souhaite de vivre durant ce mois béni de grands moments de quiétude, de solidarité et de partage.

Le jeûne, pratique millénaire commune à de nombreuses traditions religieuses et philosophiques, doit offrir à tous, par l'expérience volontaire de la faim et de la soif, l'occasion de mesurer la souffrance et la détresse de ceux qui subissent au quotidien les affres de la pauvreté et de la précarité aggravés par la pandémie covid19.

Différentes dérogations sont inscrites dans le Saint Coran et la tradition prophétique. Elles concernent, notamment, les enfants, les personnes âgées, les malades, les femmes enceintes ou celles qui allaitent. Dans tous ces cas, les personnes concernées doivent se conformer à l'avis de leur médecin traitant qui reste le seul à juger de leur aptitude à pratiquer le jeûne : « *Dieu veut pour vous la facilité. Il ne veut pas pour vous la difficulté* » (Saint Coran 2 : 184).

Le mois de Ramadan, comme l'ensemble des événements religieux de cette période, se déroulera cette année dans le cadre du confinement. Les musulmans s'y sont préparés en puisant dans leur foi et leurs traditions les moyens de vivre ce moment important tout en restant chez eux.

Les mosquées de France resteront fermées jusqu'à début juin 2020. Cette date qui reste à confirmer eu égard à l'évaluation de la pandémie et aux avis des autorités sanitaires, qui permettront de définir les conditions précises d'une réouverture progressive des mosquées. **Le principe de préservation de la vie, fondamental dans la religion musulmane, doit moduler toutes nos activités cultuelles et culturelles et nous inviter à l'extrême vigilance.**

Par ailleurs, les prières collectives telles que la prière de vendredi ou Tarawih ne pouvant avoir lieu dans les mosquées, les fidèles sont appelés à les effectuer chez eux. **Les prières canoniques guidées via internet ou réseaux par une personne tierce ne sont pas valides.**

Les musulmans de France, profondément attachés à l'esprit de partage et de solidarité de ce mois, sauront trouver également les moyens de le faire vivre en s'associant aux organismes humanitaires et caritatives en apportant leur soutien à tous nos concitoyens en difficulté.

Le CFCM appelle à privilégier les formules de repas préemballés et en assurer la distribution selon un mode défini avec les pouvoirs publics locaux.

L'aumône « Zakat El Fitr », religieusement exigible de toute famille musulmane, **a été évaluée cette année à 7 euros par personne.** Elle est destinée aux pauvres indépendamment de leur appartenance religieuse. Il est recommandé d'en faire bénéficier les nécessiteux du lieu de résidence de la famille. Son versement qui intervient généralement à la fin du Ramadan **peut se faire dès son premier jour.** La charge de distribution de cette aumône peut être déléguée à une personne physique ou morale.

Le CFCM appelle également les musulmans de France à saisir l'occasion de ce mois béni, mois du Saint Coran par excellence, pour élever des prières pour la protection et la prospérité de notre pays et de nos concitoyens, **et notamment de toutes celles et ceux engagés en premières lignes pour protéger la vie et la santé de nos concitoyens.**

Paris, le 23 avril 2020



Mohammed MOUSSAOUI
Président du CFCM